

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_066

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7
Date de la convocation : 02/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés : Jean-Claude GILLON représenté par Michel PHILIP

Absents et Excusés : Guy ALBRAND, Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Achats meubles pour l'école : demande de subvention CDST 2024-2026.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enveloppe d'un montant de 17 942 € a été accordée à la commune dans le cadre du CDST 2024-2026, la somme de 14 065 € a été utilisée pour "l'aménagement du foyer communal et de ses abords en école temporaire lors des travaux de requalification de l'école communale de Venterol", il reste à ce jour la somme de 3 877 €.

Il propose de les utiliser pour meubler la nouvelle école qui accueille les élèves de maternelle de la commune de Piégut. Le montant total des devis s'élève à 6 714,88 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	6 714,88 € HT
Subvention CDST 2024-2026	3 877,00 €
Autofinancement	<u>3 837,88 €</u>
RECETTES	6 714,88 €

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

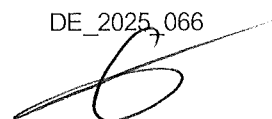
Date de réception de l'AR: 09/12/2025

004-210402343-DE_2025_066-DE

A G E D I

conseil municipal, à l'unanimité :

DE_2025_066



- APPROUVE le plan de financement proposé
- DECIDE de demander une subvention à Mme la Président du Département 04 d'un montant de 3 877 € au titre du CDST 2024-2026.
- DECIDE d'effectuer les travaux et d'acheter le matériel sous condition d'obtention de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

Date de reception de l'AR: 09/12/2025

004-210402343-DE_2025_066-DE

A G E D I

DE_2025_066